

Image not found or type unknown



Reconnaissance d'un mariage allemand en France

Par **danifly**, le **22/11/2009** à **20:28**

Bonjour,

Je suis franco-allemand né en France. Ma fiancée est Allemande.

Nous aimerions nous marier en Allemagne. La mairie me dit que je dois me marier en tant qu'allemand.

Dans ce cas, est-ce que je peux demander (via le consulat de France?) la transcription du mariage en droit français et son inscription sur mon acte d'état civil?

Merci pour votre réponse précieuse!